

UTR	N° et page	Texte initial	Proposition	Explications
ML	1.1.4	Avec la baisse globale du droit syndical, les moyens humains dédiés à faire vivre et à animer les territoires tend à se réduire de manière importante. Notre maillage organisationnel à partir des ULR doit nous permettre d'être présents et visibles dans les différents territoires de l'URI (UTI, ULI) et ainsi de contribuer à faire vivre l'interprofessionnel qui est une des composantes de notre syndicalisme Retraités.	1.1.4 ajouter « il faudra veiller à ne pas se substituer aux syndicats de salariés sur leurs missions spécifiques et ne pas donner le sentiment aux salariés que leurs interlocuteurs ne sont que des « anciens » »	L'argument est dans la proposition

	1.2.3	<p>L'URR à la chance de comporter en son sein des militants ayant des compétences et des appétences dans des domaines allant de la formation au développement en passant par l'égalité Femmes/Hommes.</p>	<p>ajouter après "femmes/hommes" : "et la lutte contre l'extrême droite"</p>	<p>là aussi l'URR dispose de ressources.</p>
	1.3.3	<p>Les réseaux sociaux font désormais partie des moyens de communication y compris pour les retraités. Facebook étant le réseau social préféré des plus de 65 ans, il importe de s'interroger sur la présence, l'alimentation et le contenu de notre page. En fonction des objectifs poursuivis, il conviendra également de réfléchir sur le maintien de la page URR Hauts de France hébergé sur le site web de l'UCR.</p>	<p>Remplacer la dernière phrase par : La présence sur le site web de l'UCR permet, à minima, de fournir les coordonnées de l'URR. Une réflexion doit être engagée sur la création d'un site spécifique qui pourrait aussi accueillir l'information des UTR qui le souhaitent.</p>	<p>la 2ème phrase rejoint les préoccupations de certains des articles suivants.</p>

	1.3.4	1.3.4 La presse quotidienne régionale (PQR) présente plusieurs avantages en matière de communication en particulier la proximité et l'audience. L'URR devra s'efforcer d'avoir le réflexe de les solliciter notamment lors de certains rassemblements ou initiatives.	supprimer "s'efforcer d'"	il faut être plus volontariste
	1.3.4	Le premier niveau de communication en directions des militants, adhérents et du grand public est de la responsabilité des Syndicats des Retraités. Celles-ci ont fait des choix qui peuvent être différents en fonction de leurs réalités. De fait, la communication de l'URR devra trouver une complémentarité avec celle des Syndicats des Retraités tout en tenant compte de leurs diversités.	remplacer 1.3.4 par 1.3.5, idem pour les suivants. Dans "Syndicat des retraités" remplacer "des" par "de" puis "Celles" par "Ceux", idem dans quelques autres articles.	
	3.3.1		ajouter à la fin. « Les syndicats de retraités ne devront néanmoins pas se substituer aux syndicats de salariés dans l'accompagnement des adhérents dans leurs démarches de dossiers de retraite, même si les retraités peuvent apporter leur expertise. »	En effet, dans le dialogue avec les institutions, c'est bien le syndicat de salariés qui porte la défense de son adhérent, ce qui n'interdit pas que syndicat de faire appelle à l'expertise d'adhérents retraités.

	3.2.7		à la fin ajouter : "en transmettant aux syndicats de retraités la liste et les coordonnées des participants"	en effet sans cela ça risque de rester lettre morte.
	3.3.4		supprimer "divorce" et ajouter à la fin "et créer une liste des militants compétents dans ces domaines"	le thème du divorce est très éloigné des compétences d'un syndicat fut-il de retraités.
	4.4.1		remplacer la dernière phrase par "l'URR utilisera les "outils" de la confédération pour faire barrage aux idées de l'extrême droite".	nous nous inscrivons naturellement dans la démarche de la CFDT et comme elle a produit de nombreux outils autant les utiliser.